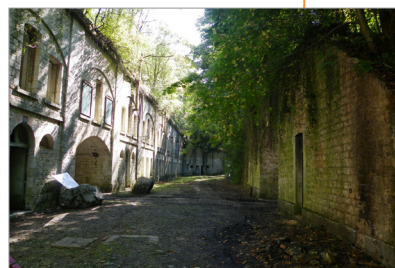
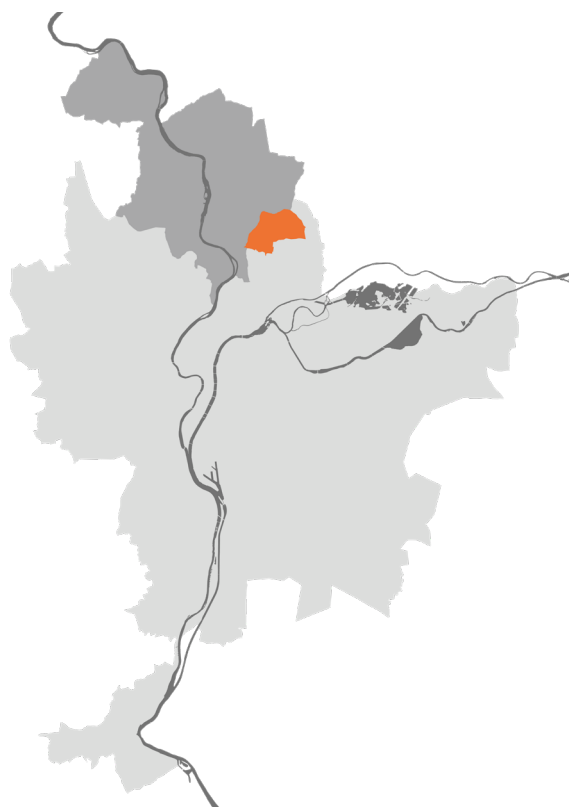


RÉVISION N°2
Approbation- 2019

SATHONAY-VILLAGE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le centre village.....	p.4
--	------------

Périmètre d'intérêt patrimonial

Le Centre du Village

Identification

Localisation : Rues Louis Burdin, du professeur André Perrin, des Tilleuls et Saint-Maurice

Typologie : Tissu compact de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le centre du village de Sathonay-Village se trouve au sud de la commune.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) comprend des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H.

CARACTÉRISTIQUES :

- C'est un ensemble historique constitué, homogène et structurant, de grande étendue, lui conférant une valeur mémoirelle importante.
- Le bâti s'implante en front de rue, le long des voies.
- La continuité bâtie est forte, tenue à la fois par les murs (aveugles ou presque) mais également par les hauts murs d'enceinte des anciens corps de ferme, qui constituent la principale typologie bâtie.
- L'épannelage est variable, alternant entre bâti en R+2 ou R+1 et des murs d'enceinte de hauteur équivalent à un rez-de-chaussée.
- L'architecture est de facture modeste, le bâti s'organise en U (R+2) autour d'une cour close par un haut mur d'enceinte et un portail à linteau de bois. Les arrières de parcelles sont très végétalisés voire boisés, notamment au sein de l'îlot central, cœur vert de l'ensemble.
- La qualité architecturale de cet ensemble est rehaussée

par la présence des portails qui ferment les cours des fermes : à linteau bois ou couverts par des tuiles, piédroits en pierre de taille, porte à double vantaux souvent d'origine, pentures métalliques.

- Cette composition de l'espace urbain, propre à la commune de Sathonay-Village, est une caractéristique identitaire à préserver et valoriser, notamment sur la rue Louis Burdin. Cette rue, la plus représentative de l'ensemble, regroupe toutes les caractéristiques urbaines anciennes de la commune : épannelage variable, alternance entre murs de maisons aveugles et murs d'enceinte. Cette ambiance est renforcée par l'étroitesse de la voirie. Les intersections situées à chaque extrémité de cette rue ainsi que celles des rues Saint-Maurice et des Tilleuls présentent également des implantations caractéristiques qu'il convient de préserver et valoriser, de manière à garantir notamment des cadrages et des points de repère sur des portails.

A noter la présence de deux séquences plus marginales, qui accompagnent l'implantation historique du Centre du Village :

Séquence de la route de Saint-Trivier

- Il s'agit d'une séquence ténue, située au nord du centre village, en marge de l'ensemble précédent, et dont la cohésion historique a été rompue par l'implantation récente de pavillons.
- Malgré son étendue réduite, elle marque et accompagne,



Caractéristiques à retenir

la sortie ou l'entrée par le nord, dans le centre du village.

- L'implantation bâtie s'organise en front de rue à l'alignement et de ce fait, elle structure l'espace urbain. L'architecture est de facture modeste et l'épannelage est régulier avec des maisons à un étage.

Séquence de la rue Rivery :

La problématique est similaire à celle de l'ensemble précédent.

- Située à l'ouest du centre bourg, cette séquence a été séparée du centre par l'implantation de pavillons, en déni

de la composition historique.

- Le bâti s'implante de part et d'autre de la voie, en vis-à-vis.

- L'implantation se fait en front de rue, à l'alignement et structure l'espace urbain. L'architecture est de facture modeste et l'épannelage est régulier avec des maisons à un étage.

- A noter au nord, la présence d'une grande parcelle boisée, qui apporte une qualité végétale au tissu.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Conserver les portails, notamment à l'angle des rue de Rivery et Burdin, autant que possible. Tout nouveau portail reprend les caractéristiques patrimoniales de celui qu'il remplace (implantation, orientation, hauteur, matériaux des piédroits et des vantaux, degré d'occultation).